



Des annonces positives qui cachent une politique beaucoup moins reluisante

La torpeur de l'été et le ralentissement habituel de l'activité n'auront pas suffi à empêcher le gouvernement de travailler. Il en va ainsi de quelques annonces que nous qualifierons de positives pour la Fonction publique et le ministère de la culture. Celles-ci interviennent toutefois dans un contexte économique et social particulièrement pesant et préoccupant qui fait craindre le pire, une fois encore, pour le service public et pour ses agents.

Retraite, retour « partiel » au départ à 60 ans...une avancée mais peut mieux faire

La CGT a approuvé le projet de décret permettant un retour partiel au départ à 60 ans tout en demandant des améliorations, en particulier pour les femmes.

Ce décret, en revenant clairement à l'objectif d'un droit à 60 ans pour un certain nombre de travailleurs constitue une étape positive. A ce titre il s'agit d'une décision marquante qui rompt avec les politiques menées partout en Europe. Mais il ne peut s'agir que d'une étape, dans une dynamique de retour aux 60 ans pour tous.

Nous regrettons que ce retour ne soit que partiel, qu'il comprenne des conditions non négligeables de durée d'assurance, qu'il conserve la distinction entre périodes validées et périodes cotisées et, enfin, qu'il s'inscrive dans un dispositif dérogatoire, celui des carrières longues.

Au final et en moyenne, un salarié sur quatre du régime général aura la possibilité d'un départ à 60 ans. Malheureusement, les femmes ne représenteront qu'un tiers des bénéficiaires. Ce qui a conduit la CGT à demander une amélioration de la prise en compte de la maternité, avec l'attribution d'un trimestre réputé cotisé en liaison avec chaque accouchement, plutôt que le mécanisme prévu dans le décret dont les conditions d'application n'apporteront que peu de gains à peu de mères de famille.

Au-delà de cette avancée, la CGT appelle de ses vœux l'ouverture de véritables négociations permettant de revenir sur les dossiers de fond, en particulier la pénibilité et le financement des régimes.

Loi de mobilité, la « réorientation professionnelle », c'est du passé

L'abrogation du décret 2010-1402 du 12 novembre 2010 relatif à la « réorientation professionnelle » était l'une des 16 mesures d'urgence demandées par la CGT au nouveau gouvernement. Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat va examiner le 11 septembre un décret qui devrait abroger cette mesure attachée à la loi de mobilité et particulièrement nocive puisque instaurant de fait le licenciement économique dans la Fonction publique d'Etat ; puisque soumettant à l'arbitraire les agents dont « l'emploi est susceptible d'être supprimé » dans le cadre d'une restructuration.

Cette décision va naturellement dans le bon sens mais elle ne saurait toutefois pas faire oublier l'impérieuse nécessité d'obtenir la suppression pure et simple des dispositions même de l'article 7 de la loi de mobilité qui ont ouvert une brèche dangereuse dans le statut général.

La Maison de l'Histoire de France aussi...

La Ministre de la culture a annoncé le 24 août dernier l'abandon du projet d'une Maison de l'Histoire de France (MHF). Ce projet voulu par Nicolas Sarkozy et portant la marque d'une dérive identitaire et réactionnaire préoccupante était contesté de toutes parts. Il s'est heurté notamment à l'opposition farouche des personnels des Archives nationales. Ce combat fut motivé tant par la nature idéologique de la MHF que par ses effets dévastateurs sur les Archives nationales et leur site historique de l'Hôtel de Soubise. Voilà donc une autre décision appréciée comme une bonne nouvelle, bien qu'elle figurait au rang des engagements du candidat socialiste à la présidentielle.

Reste que la question des Archives nationales est loin d'être réglée. Les Archives, et c'est loin hélas d'être un fait isolé au ministère de la culture, ont besoin de moyens et d'effectifs. Qu'advient-il entre autres du financement des travaux indispensables à la sauvegarde des archives à Paris ?

Et Hadopi aurait vécu

A en croire les propos de la Ministre dans la presse : « l'Hadopi n'a pas rempli sa mission d'offre de développement de l'offre légale »...« 12 millions d'euros annuels et 60 agents, c'est cher pour envoyer

un million d'e-mails », on peut raisonnablement penser que l'Hadopi, du moins dans sa forme actuelle, ne devrait pas être maintenue. Si la réduction des crédits de fonctionnement pour 2012 semble ainsi quasiment acquise, on ne sait pas grand chose en revanche des intentions du gouvernement quant à une possible réforme de fond.

Nous ne regretterons pas ce dispositif absolument en décalage avec la complexité des enjeux de l'internet, de la création et de sa diffusion. Mais nous mettons clairement en garde la Ministre contre la tentation de supprimer des emplois en procédant à une sorte de plan social qui ne dirait pas son nom.

Le ciel s'assombrit sur l'archéologie préventive

Du côté de l'archéologie préventive les derniers événements risquent forts de ternir le discours prometteur tenu par Aurélie Filippetti à Saint-Rémy-de-Provence peu de temps après son arrivée rue de Valois. A la surprise générale, la direction générale de l'Inrap vient de répondre conjointement avec une entreprise privée (Archéodunum SAS) à un appel d'offre pour la fouille de Magny-Cours dans la Nièvre. La formule tout à fait inédite du « groupement solidaire Inrap-Archéodunum » tient à la fois de la provocation et d'un message résolument hostile à l'adresse du service public de l'archéologie.

Quid d'une nouvelle étape de la décentralisation culturelle

La Ministre auditionnée le 11 juillet dernier par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée Nationale a confirmé le principe d'une nouvelle étape de la décentralisation. Sans porter de jugement trop hâtif sur cette orientation qui pour l'heure n'a fait l'objet d'aucun débat, nous voulons alerter contre la tentation d'une nouvelle vague de transferts aux collectivités territoriales des missions, prérogatives et compétences de l'Etat. Et pour cause : jusqu'alors ces transferts furent peu ou prou toujours synonymes de désengagement de l'Etat, de recul du ministère de la culture et d'affaiblissement de ses services déconcentrés – le tout au détriment d'un service public moderne et résolument tourné vers l'égalité de traitement des citoyens. Donc oui au développement des échanges et coopérations entre l'Etat et les territoires, mais non à toute entreprise de démantèlement et d'abandon de nos missions structurantes.

Service public, emploi public, budget, salaires : l'amère potion du nouveau gouvernement

Le Premier ministre avait annoncé la fin de la RGPP. Madame la Ministre a pour sa part soutenu l'idée du caractère régalien de la culture. Mais ces louables intentions se sont rapidement brisées sur l'écueil du modèle dominant en Europe. Au motif de la crise de la dette publique et de la réduction des dépenses, le nouveau gouvernement a rapidement fixé le cap d'une baisse de 2,5% des effectifs par année d'ici à 2015. A ces nouvelles coupes insupportables dans l'emploi public s'ajouterait une réduction drastique des dépenses de fonctionnement sur 3 ans : soit -15%.

Pour mesurer la gravité de ces annonces, il faut se souvenir que ce sont quelque 150 000 emplois qui furent supprimés en une dizaine d'années dans la seule Fonction publique de l'Etat.

Soumis à un tel régime, le ministère de la culture, pourtant déjà durement éprouvé par la destruction de plus d'un millier d'emplois sur l'exercice budgétaire 2009-2011, pourrait perdre encore près de 750 emplois par an de 2013 à 2015.

Ainsi l'étau se resserre sur les missions et les métiers de la culture. A l'instar de ce qui se passe au Louvre (privatisation-automatisation des vestiaires...?) dans le cadre de l'ouverture compliquée des salles consacrées aux arts de l'Islam ou encore de ce qui se prépare au musée Picasso *new look*, les privatisations risquent fort de s'étendre encore et de se multiplier.

Le tour de vis budgétaire, administration centrale, services et opérateurs confondus, serait à la mesure de ces perspectives affolantes sur l'emploi. Et que dire de la politique salariale marquée par la reconduction encore et encore du gel du point d'indice et l'écrasement des carrières.

Pour les agents de l'état, pour les personnels du ministère de la culture, tout ceci ressemble à s'y méprendre au changement dans la continuité voire à un durcissement indéfendable.

Le temps de l'expectative est à présent écoulé. L'heure est maintenant à la fermeté et à la détermination. Le gouvernement doit entendre l'urgence sociale, infléchir sans attendre ses premières orientations et répondre enfin aux revendications des salariés.

Dans le public comme dans le privé, la mobilisation, comme le propose la CGT à l'occasion du 9 octobre, est désormais à l'ordre du jour.

Paris, le 4 septembre 2012